



Procès-verbal de la séance du Conseil Général

Séance du 10 décembre 2015 selon convocation

La séance débute à 19h30 sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Préavis n°2015-06 concernant le budget 2016.
5. Préavis n°2015-07 concernant la réfection de chemins agricoles «type AF».
6. Préavis n°2015-08 concernant le règlement de la taxe spécifique sur l'électricité.
7. Communications de la Municipalité.
8. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

Sont absents excusés:

Mmes Bey-Kramer Sylvia, Brocard Sylvia, David Isabelle, David Sarah, Gogniat Florence, Mermoud Catherine, Rousseau Lucie, Stoudmann Joselle, Weber Marie-France, Zeller Zoé et MM. Aerni Alain, Baehler Jean-Luc, David Gilles, Gachet Yann, Gogniat Alain, Melis Mario, Weber Patrick, Zahnd Laurent.

Est absent non-excuse :

Ménard Bertrand.

Le Conseil Général compte à ce jour, 43 membres, 24 sont présents pour débiter cette séance.

2. Assermentation des nouveaux membres et nominations statutaires

MM. Mathieu Duc et Rémy Lecoultre sont assermentés séance tenante. Le Conseil Général compte dorénavant 45 membres, sont présents 26 membres dès l'assermentation.

3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

M. le Syndic, demande d'effectuer une modification au point 5 du procès-verbal, concernant Enerbois et les avantages apportés à la commune.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2015 ainsi modifié est accepté à mains levées, à l'unanimité, sans abstention, ni avis contraire.



4. Préavis n°2015-06 concernant le budget 2016

Chaque membre a reçu, avec la convocation, un exemplaire du budget 2016, le préavis n°2015-06 ainsi que le rapport de la commission des finances. M. le Syndic commente le budget page par page en énumérant les postes aux variations les plus importantes. Le budget présente un excédent de charges de CHF 22'856.00 qui s'explique principalement par les charges imposées par le Canton, dont une péréquation 2016 défavorable pour la commune et une prévoyance sociale en augmentation. M. le Syndic indique que la marge de manoeuvre de la Municipalité est faible. M. Lecoultre demande s'il est fréquent d'avoir un excédent de charges aussi important. Le Syndic répond que non; ces dernières années étaient positives en terme de budget. M. Lecoultre demande si un bilan est également présenté. M. le Syndic indique que cela se fait lors de la présentation des comptes.

Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues séance tenante par M. Daniel Reymond. La commission recommande d'adopter le budget 2016 tel que présenté par la Municipalité.

Le vote est effectué à mains levées, les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le budget 2016 sont acceptées à l'unanimité, sans abstention, ni avis contraire.

5. Préavis n°2015-07 concernant la réfection de chemins agricoles «type AF»

Chaque membre a reçu le préavis n°2015-07 et son annexe, le rapport de la commission ad'hoc, ainsi que le rapport de la commission des finances.

M. Michel David présente des plans et des photos, afin d'expliquer les problèmes rencontrés sur le chemin du Refuge et le chemin de Rossy.

Le chemin du Refuge nécessite une réfection importante et urgente. Il est répertorié dans l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse, ce qui conditionne fortement l'exécution des travaux et nécessite un suivi archéologique. La Commune d'Oppens participera à un tiers du coût, vu l'utilisation de ce chemin pour l'accès au refuge.

La planification sur une période de 10 ans, concernant l'ensemble des chemins agricoles communaux, est indispensable lors d'une procédure AF. Cette dernière a fait apparaître la nécessité d'effectuer également quelques travaux d'acheminement de l'eau sur le chemin de Rossy.

Le montant total des travaux se monte à CHF 148'322.-, mais une part importante pourrait être financée par des subventions cantonales et fédérales. Il resterait donc à charge de la commune une somme de CHF 47'466.-.

Les conclusions du rapport de la commission ad'hoc sont lues séance tenante par M. Olivier Bourgeois. La commission reconnaît la nécessité d'effectuer les travaux sur ces deux tronçons et recommande donc d'adopter le préavis municipal n°2015-07.

Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues séance tenante par M. Daniel Reymond et recommandent d'adopter le préavis n°2015-07 tel que présenté.

Les votes sont effectués à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission ad'hoc, ainsi que les conclusions de la commission des finances sont acceptées à l'unanimité, sans abstention, ni avis contraire.



6. Préavis n°2015-08 concernant le règlement de la taxe spécifique sur l'électricité

Chaque membre a reçu, avec la convocation, le préavis n°2015-08, le rapport de la commission ad'hoc, ainsi que le rapport de la commission des finances. M. Michel David prend la parole afin de nous présenter de façon complète et précise le sujet sus-mentionné. Les objectifs principaux de ce règlement sont de réduire de 10% les émissions de CO2 des bâtiments sur le territoire communal, de réduire de 10% la consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments sur le territoire communal et de promouvoir le transport modal et favoriser l'utilisation des transports publics. Un des moyens permettant d'arriver à ces buts est de créer une subvention appelée «fond énergie». Ce fond serait financé au moyen du prélèvement d'une taxe de 0,7 ct/kWh électrique consommé sur le territoire communal, avec un plafond à CHF 8'000.- pour les très grands consommateurs. Grâce à cette taxe, le fond serait donc approvisionné d'environ CHF 20'000.- par an. Un groupe de travail serait également formé, afin d'épauler la Municipalité dans les choix des actions à subventionner. Quelques pistes envisageables sont énumérées, comme la participation au financement CECB+, la participation au financement d'installation solaire thermique, d'installation photovoltaïque, ou d'installation de chauffage à bois et cela pour les bâtiments existants, l'établissement d'un registre communal des bâtiments sur base volontaire ou encore la participation financière à un abonnement demi-tarif des CFF. Rien n'est défini pour l'heure.

Les conclusions du rapport de la commission ad'hoc sont lues séance tenante par M. Olivier Bourgeois. La commission recommande d'adopter le préavis municipal n°2015-08.

Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues séance tenante par M. Daniel Reymond. La commission recommande d'accepter le préavis 2015-08 tel que présenté.

M. Oulevey demande comment serait notée cette taxe sur notre facture d'électricité. M. Michel David répond qu'elle apparaîtrait sur la facture du gestionnaire de réseau sous la rubrique taxe. M. Claude Jordan s'étonne au sujet de la polémique sur l'émission importante de particules fines lors de la combustion du bois. M. Michel David dit qu'avec les nouvelles chaudières, les émissions de particules fines sont nettement réduites. M. Valéry Jordan ajoute que les nouveaux poêles suédois sont très peu polluants, contrairement aux anciennes cheminées avec foyer ouvert.

Aucune autre question n'étant posée, les votes sont effectués, à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission ad'hoc, ainsi que les conclusions du rapport des finances sont acceptées à l'unanimité, sans abstention, ni avis contraire.

7. Communications de la Municipalité

M. Ricci revient sur le succès de la journée d'inauguration de la place du village, le 26 septembre dernier. Le budget pour ces travaux a été tenu. M. Ricci ajoute qu'il y a quelques problèmes avec les fontaines du village, en particulier celle de la route de la Pâle. Pour finir, il annonce que le marché de Noël aura lieu ce samedi, 12 décembre, avec une petite surprise pour les enfants.

M. le Syndic dit que le PDR a pris un peu de retard et sera donc probablement à l'ordre du jour du prochain conseil. En ce qui concerne la parcelle n°46 de M. Ali Bovet, l'accord a été signé.

M. le Syndic termine en remerciant le Conseil, ses collègues de la Municipalité et le bureau.



8. Propositions individuelles et divers

M.le Président indique que l'installation du nouveau conseil aura lieu le 10 mars à 20h00 et que les élections communales auront lieu le 28 février 2016. Il remercie les membres du Conseil et les membres de la Municipalité, ainsi que le bureau.

M. Pierre-François Duc indique qu'Enerbois offre un avantage financier lors de l'achat de pellets pour les personnes du village.

M. Oulevey relève la grande qualité des présentations effectuées par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h55.

Le Président:



La Secrétaire: